

REPERE 5.5.1.  
EDITION 2002  
NP N° 029/02.GL

DATE : 11.07.2002

---

## 5.5.1. FORMATION DES INSTRUCTEURS – AIDES FEDERALES Année 2002

---

Nota préliminaire : Insérer la présente note après l'onglet 5.

---

## Formation des instructeurs – Aides Fédérales

### 1 Année 2002

Les formations dispensées au CNVV ou en Régions bénéficient de montants d'aides identiques. Au CNVV, les candidats perçoivent la totalité de l'aide prévue (elle est déduite de la facturation qui leur est présentée),

En Régions, une partie de l'aide est mise à disposition des formateurs est décompté totale

#### Formations au Centre National de Vol à Voile (CNVV)

Type de stage	Aide	Conditions d'obtention
Préparation ITP	229€	Suivre un stage complet PTP et réussir aux tests théoriques et pratiques d'entrée en formation ITP
ITP	686€	Obtention de la qualification ITP
Renouvellement de qualif. ITP	76€	Obtention du renouvellement la qualification ITP

Préparation ITV	229€	Suivre un stage complet PTV et réussir aux tests théoriques et pratiques d'entrée en formation ITV
ITV	457€	Obtention de la qualification ITV
Renouvellement de qualif. ITV		Toujours couplé avec un stage d'actualisation ITV
Actualisation des connaissances ITV	229€	Obtention de l'attestation de fin de stage

#### Formations en Région

Type de stage	Aide	Conditions d'obtention
Préparation ITP	152€ +CTS	Suivre un stage complet PTP et réussir aux tests théoriques et pratiques d'entrée en formation ITP
ITP	686€	Obtention de la qualification ITP
Renouvellement de qualif. ITP	CTS	

Renouvellement de qualif. ITV	CTS	
Actualisation des connaissances ITV	152€ +CTS	Obtention de l'attestation de fin de stage

POUR 2003, les aides individuelles aux formations de cadres seront attribuées aux candidats qui se déclareront avant le 30 octobre 2002 (cf. imprimé ci-joint)

